

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 29 MAI 2008

### **1/ Commission locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Chedde-Passy - désignation d'un représentant**

Désignation de Monsieur Jean-Paul PASCAL pour représenter la Commune de Passy au sein de la commission locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Chedde / Passy.

M. Jean-Paul PASCAL	23 voix	
M. Hervé BOSSON	9 voix	
Abstention	:	1 Mme Myriam SALER

### **2/ Etablissement Public Départemental Autonome de Prévention Spécialisée - désignation d'un représentant**

Désignation de Monsieur Michel DUBY pour représenter la commune de Passy au sein du Conseil d'Administration de EPDA de Prévention Spécialisée.

M. Michel DUBY	24 voix
M. Alain ROGER	9 voix

### **3/ Convention entre la Commune de Passy et le Comité des Fêtes**

Délibération retirée de l'ordre du jour.

### **4/ Renouvellement du bail administratif pour la location de la brigade de gendarmerie à Chedde**

Approbation du bail administratif de location de la brigade de gendarmerie de Chedde, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2017.

Le montant du loyer annuel est de 46 349,37 € Le loyer est révisable tous les trois ans à la demande de la commune.

## **5/ Composition du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité**

Délibération retirée de l'ordre du jour.

## **6/ Transformation de postes (Education Jeunesse)**

Approbation de la suppression d'un poste d' « agent d'entretien » et la création d'un emploi d' « agent d'entretien polyvalent » à temps non complet 110 heures/mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

## **7/ Transformation de postes (Services Techniques / voirie)**

Approbation de la suppression d'un poste de « technicien supérieur » et la création d'un emploi de « responsable d'opérations voirie », à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008.

## **8/ Transformation de poste (responsable d'exploitation voirie)**

Approbation de la suppression d'un poste d' « agent de maîtrise qualifié » et la création d'un emploi de « responsable d'exploitation voirie », à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008.

## **9/ Convention relative aux modalités de gestion de l'ensemble immobilier : gymnase de Varens et salle d'animation**

**- Commune de Passy / Conseil Général de Haute-Savoie / Collège de Varens**

Approbation de la reconduction de la convention tripartite avec le Conseil Général de la Haute-Savoie et le Collège de Varens fixant les modalités de gestion de l'ensemble immobilier composé entre autre d'un gymnase dont la commune est propriétaire, et d'une salle d'animation, propriété du Conseil Général.

## **10/ Approbation d'une promesse de vente avec le SM3A**

Dans le cadre de la création d'un cheminement entre le Léman et le Mont-Blanc, le conseil municipal approuve la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section C n° 1186 pour 371 m<sup>2</sup>, au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, d'un montant de 112 euros.

## **11/ Habilitation du Maire à déposer une déclaration préalable : division foncière terrain ex. Kassbohrer**

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable à la division foncière terrain ex-Kassbohrer, en vue de constituer des terrains à bâtir nécessaires au développement économique de Passy.

## **12/ Forêt communale de Passy / état d'assiette des coupes de bois (ex. 2008)**

Approbation de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois (prévente de bois façonnés) pour l'exercice 2008-06-04

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 27 novembre 1996, le Conseil Municipal avait approuvé le procès-verbal de révision d'aménagement de la forêt communale de Passy pour la période 1997/2011.

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois (prévente de bois façonnés) pour l'exercice **2008**.

N° de parcelle	Volume présumé	Estimation
50	200 m <sup>3</sup>	60 €m <sup>3</sup>
51	800 m <sup>3</sup>	60 €m <sup>3</sup>

## **13/ Programme d'aménagement Concerté du Territoire (PACT) - dotation 2008 / demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Savoie**

Dans le cadre des aides aux communes pour leurs équipements publics, le Conseil Général a mis en place les Programmes d'Aménagement Concerté du Territoire (PACT) et institué une dotation par canton.

Les opérations désignées ci-après font partie des opérations subventionnables pour l'année 2008 :

Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Taux de subvention	Montant subvention
Mise en conformité des bâtiments pour les handicapés	24 000,00 € HT	20 %	6 000 €
Reconstruction du siège de l'USMB Football	500 000,00 € HT	10 %	50 000 €
Aménagement du parking au Foyer Passy-Flore	100 000,00 € HT	10 %	10 000 €

Le conseil municipal approuve le programme de travaux cités ci-dessus, et sollicite le Conseil Général pour l'attribution de subventions dans le cadre du PACT 2008.

## **14/ Demande de subvention d'équipement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales- garderie périscolaire à l'école de Passy chef-lieu**

La Commune de Passy va construire en 2008 une structure composée d'une garderie périscolaire et d'un accueil de loisirs intégrés au projet de l'école de Passy chef-lieu.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie peut, en fonction de ses moyens financiers, attribuer une subvention d'équipement pour ce projet.

## **15/ Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la mise à disposition d'un terrain et la création d'une voie d'accès pour la construction du S.D.I.S.**

Dans le cadre de la construction du S.D.I.S., la Commune de Passy a cédé gratuitement un terrain au Conseil Général et va créer une voie d'accès et un tourne-à-gauche.

L'estimation totale de cette prestation s'élève à **362 920 €TTC** et se décompose comme suit :

- Cession gratuite d'un terrain de 3 672 m<sup>2</sup> cadastré section I n° 3528 et 3533 au lieudit « Le Communal de Marlioz Sud » et évalué par le service des Domaines à 22 €/m<sup>2</sup> (avis du 25/05/2004), soit 80 784 €
- Création d'une voie d'accès pour le SDIS, d'un tourne-à-gauche sur l'Avenue Joseph Thoret et création d'un réseau d'éclairage public – Coût 215 280 €TTC + 66 856 €TTC = 282 136 €TTC.  
(n'est pas prise en compte la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales car une participation financière à été sollicitée auprès Conseil Général pour cette prestation).

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention au meilleur taux auprès du Conseil Général de Haute-Savoie.

## **16/ Centre de recherche et de développement QUECHUA - demande de participation financière auprès du Conseil Général**

La société QUECHUA souhaite créer un centre de recherche et de développement sur la Commune de PASSY.

Le principe retenu pour la desserte de ce centre est une entrée principale sur un giratoire à aménager au carrefour RD.339 / Avenue Joseph Thoret et la création d'accès en tourne-à-gauche sur la RD.339.

Parallèlement, le secteur concerné par l'implantation du futur centre QUECHUA est une zone en forte évolution au niveau des infrastructures suite aux projets suivants :

- Aménagement des échangeurs de Passy et Sallanches
- Aménagement du Carrefour de l'Aérodrome.

Ces projets vont entraîner une augmentation importante du trafic sur le carrefour RD.39/RD.339. De ce fait, il serait souhaitable de remplacer ce carrefour « ancienne génération » par un carrefour giratoire à quatre branches. Celui-ci pourrait être réalisé en coordination avec celui du carrefour RD.339/Avenue J. Thoret.

Le coût des travaux pour réaliser les deux giratoires est estimé 1 726 000 €HT (valeur 2008) hors maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal approuve la demande au Conseil Général de valider le projet, souhaite connaître le montant de sa participation financière, et demande au Conseil Général de désigner le maître d'ouvrage.

## **17/ Maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la voie de desserte du SDIS - travaux de VRD / approbation d'un marché complémentaire**

Pour l'aménagement d'une voie de desserte du SDIS, travaux de VRD, la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales d'un Ø 300 mm a été prévu selon les besoins de la Commune. Or, dans le cadre du futur projet du Conseil Général de l'aménagement du carrefour de l'aérodrome et aux études que le Département à réaliser, il s'avèrerait plus utile de réaliser un collecteur d'eaux pluviales recueillant les eaux pluviales du futur carrefour. Or, en raison de ce nouvel élément, le Ø 300 mm du collecteur passerait à un Ø 1 000 mm. Les nouvelles dimensions du collecteur nécessitent selon la police des eaux pluviales l'élaboration d'une étude à remettre au service de la MISE qui délivrera une autorisation de travaux

L'élaboration de ce dossier sera confiée au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre chargé de la réalisation du collecteur sous la voie de desserte du SDIS pour un montant de 1 254,18 € (représentant 13,57 % du marché initial)

Le conseil municipal approuve les dispositions du marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre du bureau d'études OPTIMA d'un montant de 1254,18 €H.T.

## **18/ Construction de l'école du chef-lieu de la Commune de Passy - approbation d'un avenant au marché public de travaux (lot 16 : terrassement VRD)**

L'entreprise GUELPA a été attributaire du lot 16 Terrassement VRD du marché de travaux pour la construction de l'école chef-lieu (délibération du 14 février 2008).

Un avenant au présent lot s'avère nécessaire pour les motifs suivants :

### Création d'une route d'accès :

Le terrain de l'école est traversé par une servitude de passage donnant accès à trois maisons privées situées côté est.

En conséquence, afin d'améliorer la sécurité du chantier et après discussions entre le coordonnateur SPS, le maître de l'ouvrage et l'architecte, il a été décidé la création d'une route provisoire destinée à rendre un accès indépendant à ces trois maisons.

7.511,60 €

### b) Démolition maison « Grosset » :

La mairie avait passé un marché de travaux de démolitions indépendant de l'opération de construction de l'école. Cette entreprise a été jugée défaillante et son marché a été soldé.

Pour des raisons de sécurité, la grue étant déjà installée selon l'avancement du chantier, le coordonnateur SPS a jugé que seule une entreprise du chantier de l'école pouvait effectuer les démolitions restant à réaliser.

15.300,00 €

**Total des variations de marché  
Soit par rapport au marché initial**

**22.811,60 €  
+ 10,57 %**

L'incidence financière du présent avenant est de 22 811,60 € soit une augmentation du marché initial de 10,57 %.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'Entreprise GUELPA fixant : le nouveau montant du marché à 238 599, 26 €HT au lieu de 215 787, 66 €H.T.

### **19/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes) - approbation de l'avenant au marché public de travaux du lot 1 clos/couvert**

La Commune de Passy souhaite réaliser un espace animation comprenant une salle d'animation et un foyer des jeunes.

Pour la réalisation des travaux, la Commune a eu recours pour le lot 1 Clos/couvert à la procédure de dialogue compétitif, conformément aux articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics 2006.

Or, la fourniture et pose de 8 poutrelles IPE lg 11.70 crapaütées au fermes PRS destinées à recevoir les équipements scéniques s'avère techniquement et économiquement utile de les réaliser dans le cadre du lot clos-couvert.

Techniquement, les poutrelles seront posées par l'extérieur grâce à la grue au lieu d'une pose en intérieur à la nacelle.

Economiquement, la pose en intérieur générerait une plus-value de 5 000 €HT en plus du prix ci-dessous.

Ces travaux supplémentaires génèrent une plus-value d'un montant de 10 600, 00 €HT, soit une augmentation de 0,248 %.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n°1 passé avec l'Entreprise GFC Construction fixant : le nouveau montant du marché à 4 281 600 €HT au lieu de 4 271 000 € H.T.

### **20/ Espace animation - lots secondaires infructueux - approbation du marché « cuisine » lot n° 16**

Dans le cadre de l'appel d'offre ouverte du marché de travaux de Construction d'un espace animation, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyée à la publicité au JOUE et au BOAMP et dans le Messenger le 12/02/2008 pour les lots secondaires suivants :

- 05 - Menuiseries intérieures
- 06-01 Cloisons doublage
- 06-02 Faux - plafonds
- 10-01 Peinture
- 10-02 Sols souples
- 12 - Carrelage Faïence
- 16- Cuisine

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 14/04/2008 et une deuxième fois le 28/04/2008 après examen approfondi des offres. Elle a émis un avis favorable pour l'attribution du lot comme suit :

Numéro de lot	Prix HT Acte d'engagement Solution de base + option	Candidat attributaire
Lot 16 : Cuisine	51 630, 00 €	Entreprise CUNY



- 23/08 Location - gérance d'un local communal situé au lac de Passy dénommé « la buvette des Criques »**  
Attribution de la location - gérance de la buvette dite des Criques située au lac de Passy, à Monsieur Bruno Calu.  
Période du 15 avril au 30 septembre, durant 3 années consécutives : 2008, 2009, 2010.  
Montant de la location :  
- Redevance fixe : 8.000 € HT par saison estivale,  
- Redevance variable : 5 % du chiffre d'affaires hors taxes à l'issue de chacune des saisons.
- 24/08 Location - gérance d'un local communal situé au lac de Passy dénommé « la buvette de la Plage »**  
Attribution de la location - gérance de la buvette dite de la Plage située au lac de Passy, à Monsieur Alain Gaudry.  
Période du 15 avril au 30 septembre, durant 3 années consécutives : 2008, 2009, 2010.  
Montant de la location  
- Redevance fixe : 20.000 € H.T. par saison estivale,  
- Redevance variable : 5 % du chiffre d'affaires hors taxes à l'issue de chacune des saisons.
- 26/08 Travaux de confortement aval chemin des Dames**  
Une consultation avec publicité a été lancée le 15 février 2008 dans le cadre d'une procédure adaptée.  
L'offre du groupement GUELPA et ALPES OUVRAGES dont le mandataire est la société GUELPA (74190 le Fayet) a été retenue pour l'exécution du marché de travaux de confortement aval sur le « chemin des Dames ».  
Montant du marché : 87 803,46 € H.T.
- 27/08 Tarif de l'accueil en Centre de Loisirs municipal d'été**  
Actualisation des tarifs de prestations offertes par la Commune pour les centres de loisirs municipaux d'été.  
Date d'effet : 4 juillet 2008.
- 28/08 Reconstruction du siège de l'USMB football - contrat pour une mission contrôle technique**  
Dans le cadre de la reconstruction du siège de l'USMB Football, une consultation a été lancée auprès de bureaux de contrôles techniques. Le bureau ALPES CONTRÔLES a été retenu.  
Le forfait de rémunération est arrêté à 5 100 € H.T.
- 29/08 Travaux d'entretien paysager des abords de certains établissements de la Commune de Passy**  
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 25 mars 2008 dans le journal « le Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de service « Travaux d'entretien paysager des abords de certains établissements de la Commune de Passy ».  
L'entreprise NATUR' DECOR dont le siège social est fixé à 74490 Saint-Geoire, pour un montant annuel :  
minimum de 10.000 € H.T.  
maximum de 30.000 € H.T.  
Durée du marché : 12 mois renouvelable 3 fois, soit une durée totale de 48 mois.